

VIAU, Roger, *Lord Durham*. « Figures canadiennes », n^o 7.
Éditions HMH Limitée, Montréal, 1962. Imprimé en France,
Tours, Imp. Mame. Bibliographie, Table, 184 p.

Lionel Groulx

Volume 17, Number 2, septembre 1963

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302281ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302281ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Groulx, L. (1963). Review of [VIAU, Roger, *Lord Durham*. « Figures canadiennes », n^o 7. Éditions HMH Limitée, Montréal, 1962. Imprimé en France, Tours, Imp. Mame. Bibliographie, Table, 184 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 17(2), 291–293. <https://doi.org/10.7202/302281ar>

VIAU, Roger, *Lord Durham*. "Figures canadiennes", no 7. Editions HMH Limitée, Montréal, 1962. Imprimé en France, Tours, Imp. Mame. Bibliographie, Table, 184 pages.

Cet ouvrage est le 7^e d'une collection qui porte le titre de "Figures canadiennes". Les éditeurs choisissent assez bien leurs collaborateurs. Des historiens ou des amateurs y font de la vulgarisation, assez souvent de la bonne qualité. Le *Lord Durham* de M. Viau est de lecture facile et agréable. On devinera qu'il ne s'agit guère d'une biographie complète, mais surtout du dernier acte de la carrière de Durham, sa mission au Canada, qui reste, en sa vie, l'événement capital. Comme il arrive presque toujours, la jeunesse du personnage et surtout ses débuts politiques en Angleterre préfigurent ce qui sera, en sa trop brève existence, le sommet: son Rapport sur les affaires canadiennes. Le jeune lord manifeste de bonne heure un caractère cassant, hautain, faisant bon marché des routines vieillottes de la noble oligarchie anglaise. Durham est plus qu'un Whig. C'est pour son temps, un radical, un novateur, un réformiste, très proche d'un révolutionnaire. Ce fastueux et qui aime étaler son faste, est pourtant un homme du peuple. Il en est déjà, et ceci vers 1830, à prêcher le suffrage universel, le bulletin de vote secret, un Parlement limité à une durée de cinq ans. Les chefs des vieux partis s'en voilent la face. Dans une Angleterre traversée par tous les souffles de l'époque, beaucoup, dans le monde des esprits avancés, salueraient volontiers, dans le jeune radical, idole des masses, le futur chef politique de son pays. Il est certain qu'il inquiète les hautes têtes de la politique anglaise.

Serait-ce pour l'éloigner de la scène qu'on l'envoie en mission au Canada? Il hésite, puis accepte. Il vient au Canada dans le rôle qui lui convient: celui d'un dictateur. Nous ne raconterons point cette histoire trop connue, ni ne referons, après M. Viau, qui s'en acquitte bien, l'analyse du fameux Rapport. Rappelons seulement qu'entre les thèses alors en discussion en Angleterre, sur la politique à suivre dans l'administration de l'empire colonial, c'est-à-dire soit l'abandon pur et simple des colonies à leur propre sort, soit le maintien périlleux du *statu quo*, Durham propose hardiment une autre solution: la concession d'une large autonomie aux colonies canadiennes, autonomie qui s'exprimerait dans la forme que déjà l'on esquisse: le "gouverne-

ment responsable: formule alors inimaginable pour l'administration d'une colonie", note justement M. Viau. Formule que Durham néanmoins ne paraît pas avoir trouvée de son propre chef, mais qui lui fut révélée sur place, au Canada même. A ce sujet, M. Viau rappelle opportunément les grandes lignes de cette réforme déjà proposée par Etienne Parent, dans *Le Canadien* de Québec, du 19 juin et du 7 novembre 1832, exposé qui sera repris en 1836 par Robert Baldwin, dans un mémoire à Glenelg, secrétaire des colonies. L'auteur aurait pu, ici, en toute justice pour les premiers tenants de la réforme, en pousser plus loin l'historique. Robert Baldwin avait pu avertir le gouvernement de Londres que son retard à concéder le "gouvernement responsable" mettait en péril le lien colonial. Mais il convient aussi de se rappeler que, dès 1835, "l'un des premiers députés du parti populaire à la Chambre faisait cette confidence à Frederic Elliott: "Aux droits de la Chambre sur les finances, qu'on ajoute un Exécutif responsable", et dit Elliott, "il ne désirerait rien de plus...". La correspondance de Louis-Joseph Papineau contient ce passage d'une lettre à Madame Papineau, en date du 28 janvier 1836: "le seul principe essentiel [qu'il faille appliquer aux colonies] est le contrôle absolu de la Représentation sur le revenu et son influence prépondérante et directe sur tous les actes de l'Exécutif". On pourrait faire la même observation au sujet des illogismes criants du régime constitutionnel, tel que mis en fonction depuis 1791. Ces illogismes, Durham n'a pas été le premier à les percevoir et à les dénoncer. Dès 1808 et 1809, aux jours de Craig, Pierre Bédard apercevait, avec perspicacité, le caractère nocif et les suites funestes de ces institutions. "Rendre les représentants du roi responsables de tous les conseils et actes des ministres, et faire ainsi des ministres et du gouverneur une sorte de parti d'opposition à la majorité de la Chambre, soutenait Bédard dans *Le Canadien*, point de régime plus subversif, et non seulement pour le rôle de partisan ainsi assigné au chef du gouvernement, mais pour l'aliment apporté aux rivalités ethniques."

Cela ne diminue en rien les mérites du Rapport de Durham qui sont grands. C'est seulement rendre justice à qui est dû. Durham fait preuve, en son œuvre capitale, de larges visions. Il a, sans doute, empêché la sécession probable des colonies canadiennes déjà travaillées par l'esprit d'indépendance. Il a prolongé la durée de l'empire britannique. Car, sans l'intervention de lord Durham et même sans elle, on peut se le demander, l'Angleterre eût-elle pu se dérober aux réformes qu'exigeaient ses colonies, sans le risque d'un éclatement du reste de son empire en

Amérique du nord? L'erreur de Durham, et elle est de taille, fut de se méprendre totalement sur le cas du Canada français. Le grand enquêteur n'a pas compris les Canadiens français; et il ne les a pas compris, parce qu'il ne s'est pas donné la peine de les comprendre. Il a refusé, on peut dire systématiquement, de les mêler à son enquête. Il ne leur a pas servi que des propos injustes; il leur a dit de dures vérités, imputé des déficiences dont ils ne se sont pas encore guéris, du moins totalement.

M. Viau raconte bien. Il sait le prix de la citation à point, du mot pittoresque qui donne du piment à un récit et vient éclairer une page d'histoire. Sur Durham, il s'en tient ou à peu près à l'histoire traditionnelle. Le temps semble passé où, pour se mériter une réputation d'historien, il fallait à tout prix ou réhabiliter un mécréant ou faire besogne d'iconoclaste. Plus le personnage se révélait d'importance, plus trouvait à se satisfaire, au Canada français, dans un monde d'intellectuels et de bourgeois, la maladive passion de s'avilir, chère aux peuples vaincus. M. Viau ne sacrifie guère à la mode. Et il nous permet de conclure que le temps n'est pas encore venu au Québec d'élever une statue à lord Durham.

LIONEL GROULX, ptre